

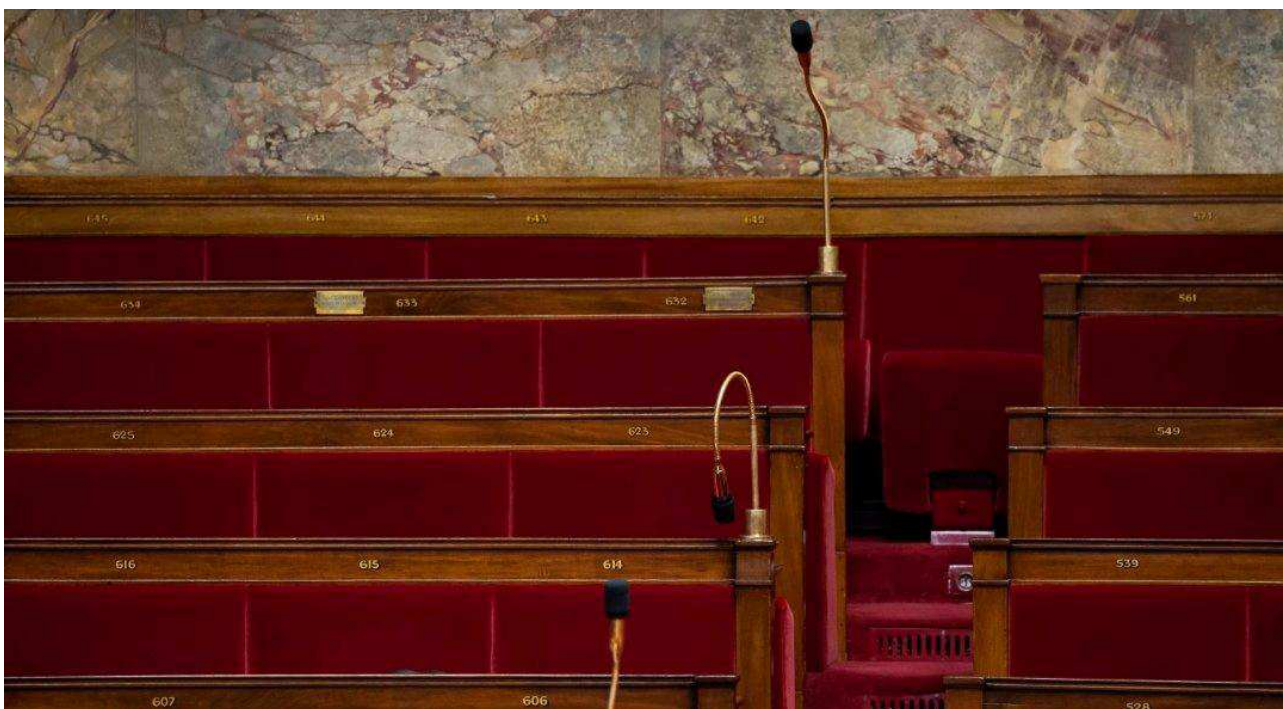
<https://www.aefinfo.fr/depeche/713510-dissolution-de-l-assemblee-nationale-quels-sont-le...>

✍ Erwin Canard

🕒 6 min read

## Dissolution de l'Assemblée nationale : quels sont les dossiers en suspens dans l'Éducation nationale ?

Mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignants, mesures sur l'autorité à l'école, projet de loi sur l'enseignement agricole... Plusieurs chantiers conduits par le Parlement ou le gouvernement se retrouvent à l'arrêt ou pourraient être retardés, à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale, décidée le 9 juin 2024 par Emmanuel Macron. La suspension des travaux des deux chambres et la période de réserve qui s'applique aux membres du gouvernement à l'approche des législatives programmées le 30 juin et le 7 juillet mettent aussi en suspens la discussion sur les langues régionales en Outre-mer.



L'Assemblée nationale ne siègera plus jusqu'aux prochaines législatives, fin juin MaxPPP  
- Alexis Sciard / IP3

À la suite de l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale par Emmanuel Macron le 9 juin 2024, en application de l'article 12 de la Constitution, les principaux travaux gouvernementaux et parlementaires sont à l'arrêt. Par conséquent, du côté de l'Assemblée, tous les projets de loi et propositions de loi qui n'ont pas été adoptés avant la date effective de dissolution de l'Assemblée nationale "sont considérés comme abandonnés", selon Anne-Charlène Bezina, constitutionnaliste interrogée sur par [Public Sénat](#). Il en va de même pour les autres travaux parlementaires (missions d'information, missions d'enquête, etc.).

À noter que le mandat des sénateurs se poursuit, la chambre haute assurant "constitutionnellement la permanence de la représentation nationale" et pouvant ainsi "se réunir à tout moment", précise le site du Sénat. Il ajoute cependant que selon "la coutume républicaine [...], le Sénat cesse de siéger, à partir de la dissolution et jusqu'à l'installation de la nouvelle Assemblée nationale".

quels sont les sujets en suspens ?

Plusieurs textes concernant l'Éducation nationale étaient en navette entre l'Assemblée nationale et le Sénat, avant la dissolution. Il s'agit :

- du projet de loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations qui prévoit notamment une hausse de 30 % d'apprenants dans l'enseignement agricole ([lire sur AEF info](#)),
- de la proposition de loi ~~Nupes~~ visant à développer l'enseignement des langues régionales en Outre-mer ([lire sur AEF info](#)),
- de la proposition de loi visant à améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes présentant des troubles du neuro-développement ([lire sur AEF info](#)),
- de la proposition de loi de la sénatrice Françoise Gatel visant à expérimenter le transfert de la compétence "médecine scolaire" aux départements volontaires ([lire sur AEF info](#)).

Aussi, une proposition de loi de Colombe Brossel ([P.S.](#), Paris) visant à garantir la mixité scolaire et sociale à l'école devait être examinée en séance publique au Sénat cette

semaine ([lire sur AEF info](#)).

Les travaux des missions et commissions d'enquête sont également suspendus. C'est le cas par exemple de la mission d'information sur le recrutement et la formation du personnel enseignant dans les collèges et lycées publics ([lire sur AEF info](#)), ainsi que de la commission d'enquête portant sur les "manquements des politiques de protection de l'enfance".

La réforme de la formation des enseignants retardée ?

À l'approche des élections législatives du 30 juin et du 7 juillet, une période de réserve s'ouvre, empêchant le gouvernement de prendre toute décision ou de faire toute annonce d'ampleur. Côté ministère de l'Éducation nationale, plusieurs réformes étaient attendues dans les prochaines semaines et pourraient être retardées ou se retrouver à l'arrêt, comme :

- la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale des enseignants : le ~~CSAMEN~~ du 11 juin, auquel devait participer la ministre Nicole Belloubet mais qui sera finalement absente, doit examiner un projet de décret précisant les modalités du futur concours de recrutement ([lire sur AEF info](#)) ; les universités doivent organiser pour la rentrée les modules de L3 de préparation au concours ([lire sur AEF info](#) [ici](#) et [là](#)). Difficile, pour l'heure, de savoir si la dissolution de l'Assemblée nationale aura des effets sur le calendrier de cette mise en œuvre, alors que l'ensemble des acteurs déplorent déjà un calendrier trop contraint ([lire sur AEF info](#)),
- les conclusions de la concertation sur le "respect de l'autorité à l'école", qui étaient prévues pour mi-juin ([lire sur AEF info](#)),
- le "plan d'action métier" pour les ~~AESH~~, qui devait être concerté avant l'été ([lire sur AEF info](#)),
- ce que retient l'exécutif du rapport de la commission d'experts sur l'impact de l'exposition aux écrans ([lire sur AEF info](#)).

Par ailleurs, les organisations syndicales représentatives dans l'Éducation nationale ont été informées ce lundi de l'annulation de plusieurs réunions prévues dans les prochaines semaines :

- la réunion entre Nicole Belloubet et l'intersyndicale de Seine-Saint-Denis, qui était prévue le 11 juin ([lire sur AEF info](#)),
- la réunion sur l'école inclusive prévue le 12 juin,
- la réunion sur les évaluations prévue le 12 juin,
- la réunion sur la santé scolaire prévue le 27 juin,
- la réunion sur la voie professionnelle prévue début juillet.

Tous ces sujets ne sont pas forcément promis à la disparition, mais leur sort dépendra du résultat des élections législatives. L'ordre du jour de la prochaine Assemblée nationale sera en effet établi par la majorité qui sortira des urnes le 7 juillet prochain.

Generated with Reader Mode